

Tableau des MAEC parcellaires MOAB : Forêt de Moulière et Plateau d'Archigny Bellefonds - 2024

Type	Nom de la mesure (Code à déclarer)	Surfaces éligibles	Surface à déclarer en	Objectifs de la mesure	Cahier des charges	Intérêts agricoles	Aide
Gestion prairie	Amélioration d'une prairie existante (PC_MOAB_ESP3)	Prairies Jachères	PTR ou PPH	Limiter les risques de destruction des nichées tout en permettant une valorisation fourragère acceptable.	Pas d'intervention du 15/04 au 01/07 Absence de traitement phytosanitaire Absence fertilisation NPK Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement	Favoriser la faune auxiliaire (Pollinisateurs, prédateurs des ravageurs de cultures...)	199,50 €/ha
	Amélioration d'une prairie existante (NA_MOAB_ESP4)				Pas d'intervention du 15/04 au 10/07 Absence de traitement phytosanitaire Absence fertilisation NPK Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement	Favoriser la faune auxiliaire (Pollinisateurs, prédateurs des ravageurs de cultures...)	254 €/ha
Création de prairie	Création d'une prairie* (NA_MOAB_CPRA)	Grandes cultures Prairie < 2 ans MAEC	Prairie (PTR)* <i>Sauf année 1 de CIFF si le couvert est installé en septembre</i>	Créer des surfaces herbacées avec une flore diversifiée et riche en insectes.	Implantation d'une prairie multi-espèces Absence de traitement phytosanitaire Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement	Favoriser la faune auxiliaire Diversifier son assolement et allonger sa rotation (repos du sol, apport d'azote par les légumineuses...)	358 €/ha *
	Création d'un couvert faunistique fixe (NA_MOAB_CIFF)			Créer des couverts herbacés favorables à l'alimentation et à la reproduction des espèces qui nichent au sol.	Implantation d'une prairie multi-espèces Pas d'intervention du 01/04 au 31/07 Absence de traitement phytosanitaire Absence de fertilisation Largeur >10m Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement	Mieux valoriser les zones les moins productives (parcelles éloignées, en pointe...) Favoriser la faune auxiliaire Diversifier son assolement et allonger sa rotation	652 €/ha <i>Plafonné à 2 000€ par exploitation</i>

* la réglementation PAC prévoit qu'une prairie engagée en MAE CPRA devient une prairie permanente à l'issue des 5 ans d'engagement.

Transparence GAEC (3 associés max)

Contacts :

LPO Poitou-Charentes : Louis PERSON - 07.86.31.67.67 - louis.person@lpo.fr (Plateau d'Archigny Bellefonds)

LPO Poitou-Charentes : Thierry DUBOIS - 06 72 46 96 58 - thierry.dubois@lpo.fr (Forêt de Moulière)

Chambre agriculture de la Vienne : Anne-Sophie BAZILE - 06.75.73.28.51 - maec@vienne-chambagri.fr

Financements :



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)